

**Déclaration de Son Excellence Monsieur  
Martin NIVYABANDI  
Ministre des Droits de la Personne Humaine,  
des Affaires Sociales et du Genre.  
(Genève 29/06/2016)**

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,  
Monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme,  
Distingués délégués, Mesdames, Messieurs,

1. C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette auguste assemblée lors de ce dialogue interactif sur le Burundi afin de partager avec vous, la vision de mon Gouvernement sur les droits de l'homme, un sujet hautement lié à la dignité humaine, cette dernière étant par ailleurs le fondement des droits de la personne humaine.
2. Ce dialogue interactif sur le Burundi se tient au lendemain d'une attaque terroriste à l'aéroport international d'Istanbul qui a fait plusieurs dizaines de morts et plus d'une centaine de blessés. Le Président de la République du Burundi, via son compte Twitter, a adressé ses condoléances et sa sympathie au peuple turque et aux familles éprouvées, ce que je réitère, du haut de cette tribune. Le terrorisme ne doit pas avoir le dernier mot, ni en Turquie, ni au Nigéria, ni en France, ni aux Etats-Unis, ni en Belgique, ni au Burundi, ni nulle part ailleurs.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

3. Le Gouvernement du Burundi a pris note du contenu du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Burundi, couvrant la période d'avril 2015 à avril 2016.
4. D'emblée le Gouvernement déplore le fait que ce rapport, auquel nous avons formulé une réaction, passe sous silence certains événements et faits antérieurs qui pourtant constituent des signes avant coureurs du mouvement insurrectionnel organisé par certains radicaux, politiciens et activistes de la société civile, qui ont pris pour prétexte la candidature de Son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza. Celle-ci a été présentée par le Parti au pouvoir à la présidentielle de 2015 et reconnue conforme à la Constitution par la Cour Constitutionnelle du Burundi et par la Cour de Justice de la Communauté de l'Afrique de l'Est.
5. En effet, ignorer le fait qu'après la défaite aux élections de 2010 certains individus qui se sont regroupés au sein d'une coalition appelée ADC Ikibiri ont voulu créer un climat d'insécurité et on réclamé qu'il y ait dialogue avec le parti vainqueur aux élections ; passer sous silence les actes terroristes qui ont été commis dans le pays après ces élections et toutes les manœuvres de sabotage des élections générales de 2015 ne peut que conduire à une mauvaise interprétation de la situation politique et sécuritaire qui a prévalu au Burundi, durant le processus électoral de 2015. Il m'est

dès lors très important de le souligner par devant ce Noble Conseil pour que tous les Etats parties aient la même lecture de la problématique Burundaise et non celle qui est véhiculée par certains acteurs internationaux qui, à travers une vaste campagne de calomnies et de mensonges et par un soutien avéré aux groupes terroristes et putschistes ont œuvré pour un changement de régime au Burundi.

6. Nous n'avons jamais cessé de dénoncer le Rwanda voisin pour avoir recruté, entraîné militairement et armé des réfugiés burundais. Des jeunes transformés en machines à tuer ont semé la terreur dans le pays et au quotidien des cadavres jonchaient les rues et ruelles de Bujumbura. Des images horribles de cadavres décapités et ligotés ont fait le tour du monde dans l'ultime but d'attirer l'attention de la communauté internationale. Dans leur zèle effréné et comme si ce lot de terreur ne suffisait pas, ces faiseurs d'opinion ont emprunté même des images prises ailleurs dans des atrocités qui ont ignominieusement endeuillé l'Afrique pour les accoler à la crise burundaise.
7. Le rôle de la Belgique, notre ancien colonisateur, ne peut être passé sous silence. Au delà d'être à la base de toutes nos souffrances présentes et du passé, la Belgique qui a semé le venin de la division dans notre pays et attisé le feu entre Hutus et Tutsis ne désarme point, plus de 50 ans après notre indépendance. Les putschistes et autres malfaiteurs en cavale ont élu domicile sur son territoire et sont entretenus comme des princes. Une pression est ainsi faite sur le Gouvernement du Burundi pour qu'il accepte de dialoguer avec des individus pourtant recherchés par la justice burundaise pour divers crimes commis, ce qui est un mépris de notre souveraineté.
8. Voilà, chère auguste assemblée, autant d'éléments essentiels, ajoutés à d'autres que nous avons mentionnés dans notre document de réponses, que le récent Rapport du Haut Commissariat aux droits de l'homme omet de mentionner alors qu'ils devraient constituer une grande référence dans la réflexion sur les échecs et les avancées dans la lutte mondiale pour les droits de l'homme.
9. Aujourd'hui, plus que jamais, nous souhaitons porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que le peuple burundais a payé un lourd tribut, en plus de celui qu'il a payé durant plusieurs décennies de crises cycliques et celui qu'il continue à payer dans la lutte contre le terrorisme en Somalie et ailleurs où le besoin se fait sentir. Malheureusement ces vaillants fils et filles du Burundi qui ont démontré leur professionnalisme et discipline dans diverses missions de l'Union Africaine ou des Nations Unies, récoltent actuellement mépris et persécution. C'est dans une logique de pressions à caractère politique que notre contingent de police en République Centrafricaine vient d'être congédié.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

10. Le Gouvernement du Burundi que j'ai l'honneur de représenter ici trouve le rapport soumis aux travaux du Conseil des droits de l'homme non équilibré et peu crédible
-

d'autant plus qu'il ne se base que sur des informations confidentielles qui peuvent être sujet à manipulation et que le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi reconnaît, par ailleurs, avoir rarement consulté les autorités.

11. Le présent rapport tente d'attribuer presque tous les maux du mal burundais à la jeunesse *Imbonerakure*, du parti au pouvoir, le Cndd-Fdd. Nous tenons encore une fois à rappeler à ce Noble Conseil que les *Imbonerakure* ne sont que des membres de la Ligue des Jeunes du Parti Cndd-Fdd, tout comme chaque parti au Burundi a une composante jeunesse dans ses organes. Leur stigmatisation, à travers les différents rapports et déclarations a coûté cher en vies humaines.
12. Pour exemple, Léonidas Misago, un jeune *Imbonerakure*, a été brûlé vif à Nyakabiga le 7 mai 2015. Sa tragique mort ainsi que celle des autres comme la jeune fille Jacqueline Hakizimana violée avant d'être sauvagement tuée, sont des exemples éloquents qui prouvent à suffisance que ceux qui les livrent à la vindicte populaire portent une lourde responsabilité dans la descente aux enfers de ces jeunes qui, pourtant, ont le droit de jouir des libertés constitutionnelles et militer dans un parti de leur choix, du moment qu'ils respectent les lois en vigueur. Quant au Gouvernement, il traite et protège au même pied d'égalité la jeunesse, qu'elle soit affiliée aux partis politique ou non.
13. Malgré la campagne menée en vue de créer une scission au sein de l'armée nationale, l'engagement des forces de défense et de sécurité pour sauvegarder l'unité et la cohésion nationales est une réalité.
14. En outre, et c'est à la fois scandaleux et étonnant, ce rapport ne fait nulle part mention des jeunes insurgés qui se sont rendus et qui ont révélé avoir été recrutés, formés et armés pour créer le chaos dans le pays. On ne le dira jamais assez, ne pas évoquer cela est une autre évidence du manque d'équilibre de ce rapport.
15. La dénonciation de la gravité des attaques à l'arme lourde contre trois camps militaires à Bujumbura ainsi que les meurtres perpétrés par des individus et groupes armés non identifiés à l'encontre des autorités et des membres des forces de défense et de sécurité est également peu visible à la lecture dudit rapport.
16. Aussi, le Gouvernement du Burundi n'a pas manqué de faire le constat amer que le rapport du Haut Commissariat remet en cause la crédibilité de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi, pourtant accréditée de Statut A selon les Principes de Paris, alors que normalement le Bureau du Haut Commissariat est appelé à appuyer aussi bien techniquement que financièrement cette Institution dans l'accomplissement de ses missions.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

17. Convaincu que l'instabilité sécuritaire et politique au Burundi est entretenue par certains pays étrangers, force est de constater que le rapport qui nous est soumis ne mentionne nulle part le rôle pourtant avéré du Rwanda, pays voisin, à qui pourtant différents rapports internationaux attribuent l'appui logistique et la base arrière aux groupes armés qui ont agressé le Burundi.
18. Toutefois, mon pays trouve vive satisfaction que le présent rapport ne fait pas mention d'un prétendu GENOCIDE en cours ou imminent au Burundi, après des mois de manipulation de l'opinion internationale et d'alertes alarmistes à ce sujet, un argument qui avait été utilisé dans les communications antérieures de plusieurs organisations à des fins de discréditer et criminaliser les Institutions démocratiquement élues, voire d'instaurer un Gouvernement de transition au Burundi.
19. Malgré tout ce que nous avons connu comme défis et sabotages, en 2015, le Burundi a pu organiser des élections générales à tous les échelons. La situation sécuritaire est redevenue normale dans les quelques quartiers de la Mairie de Bujumbura, bastion de l'insurrection, même si les défis à surmonter persistent, au Burundi comme partout ailleurs dans la région et dans le monde. Des actes terroristes perpétrés par des éléments nuisibles ne cessent d'endeuiller l'humanité, en témoigne les récentes attaques dans les aéroports d'Istanbul et de Bruxelles. Des actes similaires ont été commis, au Burundi, à la grenade, et revendiqués par des hommes encore en cavale et sous mandat d'arrêt international. Malheureusement, les pays qui les hébergent, principalement le Rwanda et la Belgique, refusent de coopérer pour que les droits des citoyens burundais soient respectés et que justice soit dite.
20. Je suis fier de vous annoncer que le désarmement des population civiles opéré par les corps de défense et de sécurité a permis de récupérer plusieurs milliers d'armes et de rétablir la paix et la sécurité. Un dialogue interburundais est en cours à l'intérieur du pays sous la conduite de la Commission Nationale de Dialogue interburundais et à l'extérieur sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Commission Vérité et Réconciliation est dans sa phase opérationnelle, les mesures de grâce prise par Son Excellence le Président de la République pour les prisonniers, la réouverture de certains médias qui avaient été détruits lors du putsch manqué de mai 2015, le fonctionnement normal de certaines organisations de la société civile, etc. sont autant d'actions positives qui contribuent à éclore, au Burundi, une situation de stabilité.
21. Nous réitérons la détermination du Gouvernement burundais à promouvoir et protéger les droits de la personne humaine sous toutes ses formes, au Burundi et dans le monde.

Je vous remercie.